



### En synthèse

*Les diplômes et les certificats de spécialisation en unités capitalisables (UC), mis en œuvre par la voie de la formation initiale par apprentissage et par la voie de la formation professionnelle continue, visent une insertion professionnelle directe des apprentis et des stagiaires, favorisée par le positionnement à l'entrée en formation et le développement des capacités du référentiel.*

Au ministère en charge de l'agriculture, un nombre important de certifications auxquelles on peut accéder par la voie de la formation continue ou par la voie de l'apprentissage sont en UC :

- ▶ les diplômes du Brevet professionnel agricole et du Brevet professionnel
- ▶ les titres professionnels tels que les certificats de spécialisation
- ▶ les certificats d'aptitudes professionnels agricoles (CAPa). Aussi accessibles par une autre voie, celle du contrôle en cours de formation et épreuves terminales.
- ▶ la validation des acquis de l'expérience (VAE). Les certifications UC peuvent être dispensées en formation par apprentissage et en formation professionnelle continue. Elles visent une insertion professionnelle directe des apprentis et des stagiaires : préparer à l'exercice d'un emploi et assurer une employabilité forte et une opérationnalité rapide.

Le positionnement à l'entrée en formation (1), le développement des capacités professionnelles

en cours de formation (2) et la présence au sein des référentiels de capacités dédiés à la construction d'une identité professionnelle (3) accompagnent l'insertion professionnelle des stagiaires et des apprentis.

### 1. Le positionnement à l'entrée en formation

Ces diplômes et certificats, créés à la fin des années 1980 répondent à plusieurs enjeux dont le premier, historique, est celui de l'individualisation des parcours. En amont de son entrée en formation, le futur stagiaire ou apprenti participe à un positionnement, qui prend essentiellement appui sur un entretien, parfois complété de tests, dans les buts de :

- ▶ vérifier dans quelle mesure la formation correspond à son projet professionnel et à son projet de formation
- ▶ s'assurer qu'il sera en mesure de suivre la formation
- ▶ permettre une prise en compte de ses acquis et de ses caractéristiques, son profil
- ▶ devenir acteur de son parcours de formation



Cette phase de positionnement, préconisée depuis la création des certifications en UC, est rendue obligatoire depuis la réforme de la formation professionnelle de 2018 et donne lieu à des engagements dans les référentiels de certification des organismes de formation, comme [QualiFormAgri](#).



Le **positionnement**, pensé dans une logique humaniste et peu techniciste, aboutit à la contractualisation d'un parcours de formation individualisé. Ce parcours fait ensuite l'objet d'entretiens de suivi au cours de la formation, suivi qui porte sur le vécu de la formation - en centre de formation comme en milieu professionnel - et le développement des compétences, en lien avec le projet professionnel de l'apprenti ou du stagiaire.

## 2. Le développement des capacités professionnelles au cours de la formation

Le référentiel de compétences et d'évaluation d'une certification en UC réunit des capacités, entendues comme précurseurs de la compétence, définies comme un pouvoir d'agir du futur professionnel dans un ensemble de situations professionnelles.

Pour un stagiaire ou un apprenti, faire la preuve d'une capacité, c'est démontrer l'aptitude à prendre en charge les familles de situations professionnelles en articulant le faire, le penser et le s'adapter. Il ne s'agit pas seulement de développer une maîtrise pratique ou technique, il s'agit aussi de répondre aux attendus du monde du travail et d'intégrer un milieu professionnel avec ses codes, ses normes et ses valeurs.

Ainsi, développer une capacité en vue de la certification exige d'avoir été confronté à une multiplicité de véritables situations professionnelles.

## 3. La présence au sein des référentiels de capacités dédiées à la construction d'une identité professionnelle

Les certifications en UC s'appuient sur un modèle qui considère la construction d'une professionnalité émergente comme ciment d'une formation professionnelle.

Ainsi, dans le cadre de la rénovation du CAPa en 2015, le choix a été fait d'introduire une capacité intermédiaire visant l'appartenance à un groupe : la capacité C32 «S'approprier les normes et cadres de référence d'un collectif». Dans l'ensemble des Brevets professionnels à partir de 2017, en lien avec la montée des enjeux sur l'agroécologie et les transitions, la réflexion s'est prolongée sur l'idée que cette identité, dans les métiers couverts par le système de formation agricole avait aussi à voir avec le travail avec le vivant, et un bloc complet a été dédié à la construction identitaire : L'UC 1, «Se situer en tant que professionnel [du secteur XXX ...]» qui recouvre deux capacités intermédiaires «Développer une culture professionnelle en lien avec le vivant» (C11) et «Se positionner en tant que professionnel [de ...] (C12)».

Ces capacités permettent aux futurs diplômés de travailler des fondamentaux nécessaires à l'exercice professionnel, de développer une identité professionnelle :

- ▶ par rapport au vivant
- ▶ en lien avec le secteur professionnel : son histoire, sa culture, ses acteurs et institutions, son organisation, ses enjeux et débats.



### EN SAVOIR PLUS

- ▶ Référentiel labellisation QualiFormAgri: <https://chlorofil.fr/systeme-educatif-agricole/structuration/etabs-secondaire/qualite/certification-qla>
- ▶ Tuto Eduter «Positionnement et développement des compétences»: [https://www.youtube.com/watch?v=4Pi8FEf2\\_o8](https://www.youtube.com/watch?v=4Pi8FEf2_o8)
- ▶ Cap'Eval: «Le parcours d'un stagiaire ou d'un apprenti en UC»: <https://vimeo.com/870204826>
- ▶ Quelques repères sur les capacités dans les diplômes professionnels techniques agricoles : fondements et conséquences sur la formation et l'évaluation: <https://canal-eduter.fr/toutes-les-videos/epa2#video-219-1>
- ▶ GABORIEAU, I.; GILLY E.; ROSSAND C. *Introduire les compétences psycho-sociales/transversales dans les référentiels : nécessité ou leurre ? Actes du colloque RPDP, Lausanne, 2022* : [https://eduter.fr/fileadmin/user\\_upload/EI/publications/ei-lausanne-gaborieau-gilly-rossand.pdf](https://eduter.fr/fileadmin/user_upload/EI/publications/ei-lausanne-gaborieau-gilly-rossand.pdf)